

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 3/1

CL 2004/30-EURO
Juillet 2004

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire
Commission du Codex Alimentarius
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

OBJET: **Examen des Comités de Coordination Régionaux**
Comité FAO/OMS de Coordination pour l'Europe (24^{ème} session, Bratislava,
République Slovaque, 20-23 septembre 2004)

DATE LIMITE: **20 août 2004**

OBSERVATIONS: A adresser à:
Secrétaire
Commission du Codex Alimentarius
FAO
Viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome (Italie)
Télécopie: +39 (06) 5705 4593
E-mail : codex@fao.org

Avec copie à:
Dr. Milan Kovac
Secretariat of the Slovak Food Codex
Committee
Food Research Institute
824 75 Bratislava 26, Priemyselna 4,
P.O.Box 25
Slovak Republic
Fax 004212-5557 1417
E-mail: codex@vup.sk

Examen des Comités régionaux de coordination

Pour faire suite aux recommandations de l'Evaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, la 26^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius a décidé que tous les Comités et Groupes spéciaux seraient examinés ensemble, compte tenu de l'objectif de réduire le nombre de réunions et de tenir des réunions plus courtes et mieux ciblées. En ce qui concerne les Comités régionaux de coordination, la Commission a demandé au Secrétariat de préparer des propositions pour l'examen des Comités régionaux de coordination à la prochaine session ordinaire de la Commission (ALINORM 03/41, par. 154, et ALINORM 03/26/11 Add.1, par.15).

En ce qui concerne l'examen des Comités régionaux de coordination, la 27^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius est convenue qu'une lettre circulaire invitant les gouvernements à formuler des observations sur les questions suivantes devrait être distribuée à tous les membres du Codex:

- le rôle des Comités régionaux de coordination dans la réalisation des objectifs de la Commission du Codex Alimentarius;
- la composition des Comités régionaux de coordination, y compris leur couverture géographique actuelle;
- le mandat des Comités régionaux de coordination tel qu'énoncé dans le Manuel de procédure, y compris l'intérêt d'élaborer des normes régionales;
- l'efficacité des Comités régionaux de coordination pour ce qui est de la participation des pays et du lieu et de la fréquence (actuellement tous les deux ans) de leurs sessions;

- les fonctions respectives du Coordonnateur régional, en tant que président d'office du Comité régional de coordination, et du ou des Membre(s) du Comité exécutif élu(s) sur une base géographique, notamment dans le cadre du Comité exécutif;
- éventuellement d'autres questions.

Il a aussi été décidé que les Comités régionaux de coordination examineraient à leur prochaine session les observations formulées par les gouvernements de leur région et feraient parvenir leur point de vue et/ou leurs recommandations à la Commission du Codex Alimentarius pour examen à sa vingt-huitième session (ALINORM 04/27/41)

Le Comité de Coordination pour l'Europe considèrera cette question à sa 24^{ème} session (Bratislava, République Slovaque, 20-23 septembre 2004). Par conséquent, les membres du Comité de Coordination pour l'Europe et les observateurs sont invités à soumettre leurs observations aux adresses indiquées ci-dessus, de préférence par courrier électronique, **avant le 20 août 2004.**